

Questions orales

d'enquête mixte et quand il escompte qu'elle pourra commencer ses travaux? Par ailleurs, est-il prêt à déposer d'autres rapports conformément au règlement sur le pétrole et le gaz?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je sais gré au représentant du sermon qu'il vient de me faire. J'aurais bien aimé, moi aussi, qu'il se montre plus modéré la semaine dernière à la Chambre en mon absence lorsqu'il a parlé de responsabilités criminelles dans cette affaire. J'apprécie l'attitude plus responsable qu'il adopte aujourd'hui et je puis vous affirmer, madame le Président, que je suis prêt à collaborer avec lui sur tous les plans.

En ce qui concerne le rapport dont il fait mention, je dois dire que tous les documents seront soumis à la commission d'enquête qui les examinera. Pour ce qui est de la tenue d'une enquête mixte, j'informe la Chambre que j'ai envoyé aujourd'hui un telex à mon collègue terre-neuvien en lui précisant que le gouvernement approuvait le principe de la constitution d'une telle enquête. Nous essayerons d'en arriver dans les meilleurs délais possibles à un accord qui satisfasse les deux gouvernements. Toutefois, je rappelle au député qu'entretiens ceux-ci ont créé des commissions d'étude ou des commissions d'enquête. J'espère qu'il s'agira d'instances paritaires, chose sur laquelle nous serons fixés incessamment.

LE RÔLE DE L'ÉQUIPE DE SECOURS AIR-MER DE HALIFAX

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Défense nationale. Selon le rapport qui a fait l'objet d'une fuite, ce rapport de la société Mobil sur les événements dont le déroulement a pu être reconstitué grâce aux transmissions radios, la plate-forme *Ocean Ranger* aurait pu recevoir un hélicoptère à 2 h 55 du matin, soit près de deux heures après que le signal de détresse provenant de la plate-forme eut été reçu et plus d'une heure après son évacuation. En outre, il semble qu'à 3 h 30 du matin la société Mobil donnait des instructions pour que l'hélicoptère ne se pose pas sur la plate-forme *Ocean Ranger*.

Étant donné que le signal de détresse a été capté par l'équipe de secours air-mer de Halifax et que celle-ci semblait alors avoir pris la responsabilité des opérations de sauvetage aéréen, pourquoi n'a-t-elle pas assumé le commandement de cette opération de sauvetage et de tous les navires se trouvant dans le secteur? Selon ce qu'on sait, des instructions auraient été données par la société Mobil et non par l'équipe de secours aéréen de Halifax.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je crois que le député devrait savoir que la coordination de toutes les opérations de sauvetage air-mer est assumée par notre centre de coordination de Halifax, de concert avec le ministère des Transports et le ministère de la Défense nationale. En ce qui concerne le détail de cette affaire, je crois que l'enquête révélera qui a eu tort et ce qu'il aurait fallu faire, et que nous aurons alors la réponse à la question du député.

LE CANADIEN NATIONAL

LES MISES À PIED AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Transports et a trait aux mises à pied effectuées récemment par le CN dans le nord du Nouveau-Brunswick, qu'on appelait auparavant la région des Chaleurs. Le secrétaire parlementaire pourrait-il faire part à la Chambre de nouveaux déplacements? On a transféré les services de comptabilité, et voilà que les services d'ingénierie sont rattachés au bureau de la région de l'Atlantique.

• (1440)

Pourrait-il aussi nous dire si on songe à remplacer le président du CN, qui a annoncé sa démission, ainsi que le vice-président de la région de l'Atlantique, M. David Blair, à Moncton, qui prend sa retraite? Peut-il nous assurer que certaines décisions seront prises pour protéger et les emplois et la région, afin que les pertes d'emplois à Campbellton, au Nouveau-Brunswick, n'augmentent pas davantage?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, je voudrais dire au député de Restigouche que je partage son intérêt à l'égard des employés du CN dans les provinces Maritimes. Je demanderai au ministère des Transports de s'enquérir auprès du CN de ses projets dans les Maritimes.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE CONGÉDIEMENT D'UN FONCTIONNAIRE DE KINGSTON—LES MOTIFS DU RENVOI

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Un de mes électeurs, M. Neil Fraser, travaillant pour Revenu Canada à Kingston, a été congédié après avoir été harcelé pendant plusieurs semaines par le gouvernement fédéral pour avoir critiqué publiquement l'adoption obligatoire du système métrique. C'est une question grave, et il faut absolument que les Canadiens sachent que des fonctionnaires sont privés de la liberté de parole et sont ainsi traités en citoyens de second ordre. Pour quels motifs un fonctionnaire qui n'est pas dans l'exercice de ses fonctions est-il privé de sa liberté de parole ou de droits que nos concitoyens prennent pour acquis?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, M. Fraser est un fonctionnaire relativement important au ministère du Revenu national.

Des voix: Il l'était!

M. Rompkey: Tout d'abord il a critiqué publiquement le système métrique.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: J'espère que si les députés d'en face accordent à cette question tout le sérieux voulu, ils essaieront d'écouter ma réponse. Il a été suspendu de ses fonctions, et invité à se «ranger».

M. Clark: Invité à se ranger!